

Grille de prix de l'Offre gaz connectée

Applicable à partir du 01 octobre 2017 - Offre de fourniture de gaz naturel pour les clients particuliers

L'Offre gaz connectée porte sur la fourniture de gaz naturel et sur l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution, à destination des clients résidentiels.

La grille de prix de l'Offre gaz connectée

		Conso 1		Conso 2 / Conso 3	
		HT	TTC	HT	TTC
Abonnement €/ mois		7.79	8.87	15.57	19.01
Prix du kWh €/ kWh	Zone 1	0.0544	0.0723	0.0361	0.0504
	Zone 2	0.0544	0.0723	0.0367	0.0511
	Zone 3	0.0544	0.0723	0.0373	0.0518
	Zone 4	0.0544	0.0723	0.0379	0.0525
	Zone 5	0.0544	0.0723	0.0385	0.0533
	Zone 6	0.0544	0.0723	0.0391	0.0540

Option Conso 1 : cuisson et/ou eau chaude (consommation inférieure à 6 000 kWh/an)

Option Conso 2 : chauffage (consommation entre 6 000 et 11 000 kWh/an)

Option Conso 3 : chauffage (consommation supérieure à 11 000 kWh/an)

Zones 1 à 6 : les zones de prix sont définies en fonction des coûts de transport, de distribution et de stockage et dépendent de la commune d'habitation; elles sont identiques à celles des tarifs réglementés de vente de gaz. Le client peut savoir à quelle zone il est rattaché en se connectant sur sowee.fr, ou en contactant son conseiller Sowee.

La composition du prix de l'offre

(Article 4 et Annexe 1 des Conditions Générales de Vente)

Les prix toutes taxes comprises (TTC), tels qu'indiqués sur la grille de prix ci-dessus, correspondent à :

- l'abonnement, dont le montant est fonction de l'offre de fourniture et de l'option de prix retenues par le client ;

- la consommation, égale au nombre de kWh consommés, multiplié par le prix unitaire du kWh ;

auxquels s'ajoutent :

- la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA),

- la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN),

- la TVA, au taux de 5,5% pour l'abonnement et de 20% pour les consommations.

Le montant des taxes applicables est disponible sur le site internet sowee.fr

Notes communes à tous les fournisseurs :

Les prix mentionnés ci-dessus sont toutes taxes comprises.

Les clients dont les ressources du foyer sont inférieures à un certain plafond défini par décret bénéficient, sur demande, d'une déduction forfaitaire sur leur facture pendant un an renouvelable.